

L'ajournement

multiples contradictions qui existaient entre ses propos et ceux du premier ministre. Lorsque l'ancien ministre a par la suite tenté de remédier au problème, le premier ministre a congédié le ministre des Pêches et des Océans.

● (1820)

Pour en revenir au sujet, certains éléments d'information semblent révéler que le premier ministre avait plusieurs questions à considérer. Tout d'abord, David MacDonald avait publiquement rejeté ce produit des semaines sinon des mois auparavant. Le 5 juillet, un proche du premier ministre semble avoir été informé qu'un scandale se préparait. Le 28 juillet, Ian Anderson, qui est maintenant secrétaire principal adjoint, aurait entendu parler de cette affaire de deux sources différentes du ministère des Pêches et des Océans. La réponse de ce soir nous révélera, je crois, que M. Anderson disposait de bien plus de renseignements, qu'il a ou non transmis au premier ministre.

Le ministère de la Défense nationale avait ces renseignements. Pourquoi le vice-premier ministre (M. Nielsen) ne les avait-il pas? Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) aurait dû être au courant. Les ministères de la Justice et des Pêches et des Océans ont informé le cabinet du premier ministre que cette question était en souffrance. Il est absolument inconcevable que le premier ministre du Canada n'ait pas été mis au courant des suites qui pourraient en résulter pour une industrie de deux milliards de dollars qui donne de l'emploi à 100,000 Canadiens ainsi que des problèmes de santé pouvant découler de la mise sur le marché d'un million de boîtes de thon avarié.

Il est incroyable que le premier ministre veuille nous faire croire qu'aucun de ses collaborateurs ou ministres ne l'ait mis au courant de cette question très grave et que ce n'est qu'après avoir appris la chose à la télévision qu'il a su que ce produit devait être retiré de la circulation. Il est tout à fait évident que ces boîtes de thon n'auraient jamais dû être mises sur le marché de toute façon.

Peu de choses ont du sens pour les députés et les Canadiens. Nous devons supposer que les collaborateurs du premier ministre ont tant soit peu de bon sens et qu'ils le tiennent au courant des questions importantes pour notre nation. Autrement il faudra bien croire que son personnel est incompetent, que le premier ministre ignorait tout de cette affaire et que c'est la télévision qui le tient au courant des affaires du pays.

Ce soir, on éclaircira peut-être cette question lorsque, paraît-il, on révélera à la télévision que des renseignements de cette nature ont été, en fait, transmis à M. Ian Anderson, qui est actuellement premier secrétaire adjoint. On s'imaginerait qu'il aurait avisé le premier ministre d'une affaire très grave qui risquait de mettre en péril notre secteur de la pêche d'une valeur de 2 milliards de dollars, des exportations d'une valeur de 1.7 milliard de dollars, quelque 100,000 emplois, et qui résultait de la livraison de notre marché canadien d'un million de boîtes de thon rance et en voie de décomposition. Il est absolument invraisemblable que M. Anderson n'ait pas signalé la chose au premier ministre. Si tel est le cas, le premier ministre devrait dès demain matin réclamer sa tête et accepter de faire une déclaration à la Chambre des communes au sujet de la réorganisation de son cabinet et du bureau du Conseil privé, de façon à administrer le Canada d'une façon efficace et sûre, ce que le premier ministre n'a pas su faire jusqu'à maintenant.

Mais outre cela, le premier ministre devrait admettre à la Chambre qu'il était effectivement au courant du problème des semaines auparavant, comme l'a déclaré sans ambages vendredi dernier, avant sa conférence de presse impromptue, l'ancien ministre des Pêches et des Océans, un homme qui, aux yeux de beaucoup, a la réputation d'être honnête et très consciencieux sur le plan politique.

● (1825)

Les questions qui ont été passées à la Chambre n'ont toujours pas obtenu de réponse. Le premier ministre a négligé de donner une réponse satisfaisante aux Canadiens. L'interrogatoire devra se poursuivre jusqu'à ce que le premier ministre se montre parfaitement honnête avec nous et nous dise en fait qu'il a soit réorganisé son cabinet et renvoyé les personnes responsables de cette affaire, ou encore qu'il nous avoue qu'il était au courant bien avant et qu'il a négligé d'intervenir. On finira peut-être par s'apercevoir que c'est le premier ministre qui met son siège en jeu dans cette affaire fort grave.

M. Mel Gass (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je suis enchanté de pouvoir répondre à la question du député de Comox-Powell River (M. Skelly) sur laquelle le ministre s'est basé pour prendre sa décision. Je vais essayer d'expliquer clairement les décisions prises par l'ancien ministre au sujet de la mise en circulation de certains lots de thon en boîte.

Pendant plusieurs mois, à partir de la fin de 1984, certains lots de la production de thon en boîte inspectés par la direction de l'inspection du MPO ont été retenus parce que les inspecteurs avaient décidé que ces lots ne répondaient pas aux normes de qualité minimales prévues dans les règlements sur l'inspection du poisson. Il convient de signaler qu'une bonne partie de la production Star-Kist a passé les tests d'inspection pendant cette période et a été distribuée sur le marché de la façon habituelle. Il convient de signaler par ailleurs que l'on n'a jamais douté que les produits Star-Kist, y compris les lots retenus, ne présentaient pas de risque pour la santé.

Dès la fin de 1984, la compagnie Star-Kist, le député de Carleton-Charlotte (M. McCain), et d'autres personnes intéressées ont fait part à l'ancien ministre de certaines critiques des normes de qualité appliquées par les inspecteurs des pêches à la production de thon. Il est personnellement allé rencontrer les représentants de Star-Kist à St. Andrews à l'époque afin de se rendre compte par lui-même des problèmes et de voir comment on pouvait les rectifier. En janvier 1985, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a chargé le Research and Productivity Council de réaliser une évaluation indépendante des méthodes de production de Star-Kist et des différends qui opposaient la compagnie et les inspecteurs. Des agents du ministère ont collaboré à l'étude du RPC. Le RPC a soumis un rapport au gouvernement du Nouveau-Brunswick le 11 février 1985, rapport dont un exemplaire a été transmis à l'ancien ministre.

Après avoir reçu le rapport du 11 février du RPC, l'ancien ministre a ordonné que des échantillons de produits de Star-Kist dont la commercialisation était refusée soient remis au RPC pour plus amples contrôles. Aucun de ces produits n'a été commercialisé à l'époque.